

**ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL
CENTRE DE LA MEMOIRE D'ORADOUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2024**

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 11 décembre 2024 à 17 heures.

Etaient présents : **Monsieur Fabrice ESCURE**, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental ; **Madame Sylvie TUYERAS**, vice-présidente du Conseil départemental ; **Monsieur Yves RAYMONDAUD**, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE, conseiller départemental ; **Monsieur Pascal BUSSIERE**, Conseiller départemental, suppléant de Monsieur Michel CUBERTAFOND ; **Monsieur Benoît SADRY**, président de L'ANFMOG ; **Monsieur Claude MILORD**, vice-président de l'ANFMOG ; **Monsieur Jean-Claude PEYRONNET**, sénateur honoraire.

Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir : **Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES**, vice-présidente du Conseil départemental à Monsieur Yves RAYMONDAUD ; **Madame Isabelle DEBOURG**, conseillère départementale à Monsieur Pascal BUSSIERE ; **Madame Francine BRISSAUD**, secrétaire de l'ANFMOG à Monsieur Benoit SADRY

Etaient absents, excusés : ; **Madame Annick MORIZIO**, vice-présidente du Conseil départemental ; **Monsieur Thierry MIGUEL**, vice-président du Conseil départemental ; **Monsieur Philippe LACROIX**, Maire d'Oradour-Sur-Glane ; **Monsieur Etienne GUYOT**, Préfet de région Nouvelle Aquitaine.

Assistaient : **Madame Aurélie MURAT**, directrice de la culture au Conseil départemental ; **Madame Bernadette ROBERT**, directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Véronique VAUGRAND**, responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Justine CHAVANCE**, assistante de direction au Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

-4-

REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE L'OFAJ au PEJ

I.EXPOSE

A l'occasion de la célébration des 25 ans du massacre d'Oradour, le Centre de la mémoire d'Oradour (CMO) a accueilli du 7 au 13 juin 2024 une session du Parlement Européen des Jeunes (PEJ). L'organisation de cette semaine a été partagée entre le réseau associatif du PEJ France et le CMO qui a également assuré l'animation d'ateliers traitant des aspects historiques et du travail de mémoire auprès des jeunes participants.

En effet, les jeunes européens étaient invités à travailler et réfléchir aux enseignements que l'on peut tirer de l'histoire européenne tout en participant activement aux commémorations des 25 ans du drame d'Oradour.

Afin de minimiser les coûts importants liés à l'accueil d'une centaine de jeunes venus de toute l'Europe, une subvention a été sollicitée par le CMO auprès de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse.

Cette subvention d'un montant avoisinant les 10 000 € ne pouvait être versée directement au PEJ qui a pourtant pris en charge une partie des coûts de transport, d'hébergement et de repas de l'ensemble du groupe.

Le dossier de demande de subvention et le décompte d'utilisation ont été instruits auprès de l'OFAJ par le CMO qui est actuellement en attente de l'attribution définitive de la subvention, seule une avance de 4768 € a été versée en cours d'année.

Le CMO devrait par conséquent percevoir cette subvention de l'OFAJ et en reverser une partie au PEJ, déduction faite des propres frais qu'il a pu engager lui-même dans ce projet et pour un montant maximum de 10 000 €.



II. PROPOSITION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser le Centre de la mémoire d'Oradour à percevoir la subvention de l'OFAJ et à en reverser une partie au PEJ sur présentation des frais engagés.

III. DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration AUTORISE à l'unanimité le centre de la mémoire à percevoir la subvention de l'OFAJ et à en reverser une partie au PEJ sur présentation des frais engagés.

Pour extrait certifié conforme,
A Oradour-sur-Glane, le 16/12/2024
La Directrice,

B. ROBERT

